

# **COMMISSION PERMANENTE**

REUNION DU 23 AVRIL 2025

**RAPPORT DE MONSIEUR**  
**LE PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF DE CORSE**

**ADISIONI À U GRUPPAMENTU RIGHJUNALI D'AIUTU À A  
SPARGHJERA DI L'E-SALUTA (GRADES), CORSICA E-  
SANTÉ**

**ADHÉSION AU GROUPEMENT RÉGIONAL D'AIDE AU  
DÉPLOIEMENT DE LA E-SANTÉ (GRADES), CORSE E-  
SANTÉ**

COMMISSION(S) COMPETENTE(S) :

Commission des Finances et de la Fiscalité

## RAPPORT DU PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF DE CORSE

Le développement des outils numériques en santé constitue un levier essentiel pour l'amélioration de l'accès aux soins, la coordination des acteurs et l'innovation en santé publique.

En Corse, a été créé en 2020 le groupement régional d'aide au déploiement de la e-santé (GRADeS), Corse e-santé, qui joue un rôle pivot dans l'élaboration et la mise en œuvre de la stratégie d'e-santé de l'île.

Par délibération n°20/123 CP de la Commission permanente du 2 octobre 2020, la Collectivité de Corse est devenue membre invité du GRADeS, sans voix délibérative.

Afin de renforcer son rôle dans les décisions stratégiques et opérationnelles liées au numérique en santé, il est proposé que la Collectivité adhère formellement à Corse e-santé en qualité de membre titulaire.

Cette adhésion permettrait notamment de :

- Disposer d'une voix délibérative au sein des assemblées générales et de participer ainsi activement aux décisions stratégiques ;
- Faciliter l'appui aux projets prioritaires (télémédecine, cybersécurité, outils collaboratifs) et favoriser l'innovation dans la gestion des services de santé ;
- Optimiser l'octroi des financements européens, en articulant plus efficacement les demandes de financements ;
- Assurer une meilleure harmonisation entre les actions de la Collectivité et les besoins de la Corse en matière de santé numérique.

**Le cadre général des GRADeS** : il s'agit d'un dispositif de concertation visant à rassembler l'ensemble des acteurs du secteur sanitaire, médico-social, de la formation et de la recherche, et ce, pour élaborer et mettre en œuvre la stratégie territoriale d'e-santé. Structurés sous la forme de Groupements d'Intérêt Public (GIP), les GRADeS bénéficient d'une supervision de l'Agence Régionale de Santé (ARS), garantissant ainsi la cohérence et la qualité des actions menées.

**Corse e-santé**, créé en 2020, repose sur une convention constitutive et une gouvernance organisée autour d'une Assemblée générale, d'un Conseil d'administration (CA) et d'une direction désignée par le CA. Le statut de membre est obtenu à la suite d'une adhésion formelle, conférant ainsi des droits délibératifs et une implication directe dans les décisions.

Les **adhérents**, membres délibératifs, sont répartis en 7 collèges :

- Collège 1 (établissements de santé publics, groupements, fédérations ou organisations représentatives) : CH Aiacciu, CH Bastia, CH Corte Tattò, CH Calvi, CH Sarte, CH Bunifaziu.
- Collège 2 : le groupement de coordination sanitaire du système d'information régional de santé de Corse (GCS SIRS-Co).
- Collège 3 : Institutions (Agence Régionale de Corse).
- Collège 4 (établissements de santé privés, fédérations ou organisations représentatives) : Polyclinique Maymard (Bastia), SSR Finosello (Aiacciu), Clinique san Ornello (Borgu), SSR La Palmola (Oletta), Clinique de l'Ospedale, Polyclinique de Furiani, Hôpital privé Sud Corse (Ex Clinisud), SMR Clinique Valicelli.
- Collège 5 (établissements et services médico-sociaux publics, privés à but non lucratif ou de droit commercial, fédérations ou organisations représentatives : HAD Bastia (Hospitalisation à domicile), EHPAD U SERENU Corti, EHPAD Casa Serena Prupia, EHPAD l'AGE D'OR L'Isula, DITEP- ADPS et CSAPA Bastia, Fédération ADMR, Accueil de jour A Serenita Aiacciu, Association HD2A (Handicap), Association des paralysés de France Pôle Corse.
- Collège 6 (professionnels de santé libéraux, médicaux ou paramédicaux, unions ou organisations représentatives : URPS-médecins libéraux, URPS-pharmaciens, URPS-infirmiers, URPS-sages-femmes.
- Collège 7 (structures coopératives de professionnels, fédérations ou organisations représentatives) : Association Via Salute DAC Corsica.

Corse e-santé dispose des programmes et services déployés au niveau national :

- Mon Espace Santé, un espace numérique personnel intégrant :
- Le Dossier Médical (DM) - anciennement DMP - regroupant l'historique des soins, pathologies, examens et comptes rendus.
- La Messagerie Citoyenne, facilitant des échanges sécurisés entre usagers et professionnels.
- L'Agenda santé et un catalogue de services permettant l'accès à des applications labellisées.
- MSSanté, messagerie sécurisée de santé permettant aux professionnels d'échanger des données de manière confidentielle ;
- L'identitovigilance : mise en place d'un identifiant national garantissant la qualité et la sécurité des informations médicales partagées ;
- Pro-Santé Connect, fournisseur d'identité assurant une identification unifiée des professionnels du secteur.

Par ailleurs, afin de répondre aux besoins spécifiques de l'île, plusieurs outils ont été déployés en Corse :

- ViaTrajectoire Sanitaire : module facilitant l'orientation post-hospitalisation ou en consultation vers des structures adaptées (Soins de Suites et de Réadaptation, Hospitalisation à Domicile, Unité de Soins Palliatifs) ;
- ViaTrajectoire Handicap permettant de gérer et suivre les demandes d'accompagnement des personnes en situation de handicap via les MDPH ;
- SI-ESMS pour l'accompagnement des structures médico-sociales dans la mise à jour et le pilotage de leurs systèmes d'information ;
- Deux modules sont en cours de déploiement :
- ViaTrajectoire Grand-Âge pour la recherche de places en EHPAD ou USLD ;
- ViaTrajectoire TND et ViaTrajectoire PRADO pour le suivi des troubles neuro-

dégénératifs et l'optimisation du retour à domicile.

La territorialisation des services e-santé se matérialise par le dispositif Spaziu pro Corse e-santé, qui constitue le point d'accès unique à l'ensemble des services :

- Spaziu pro Corse e-santé / Espace Numérique Régional de Santé (ENRS) Plateforme mutualisée offrant aux usagers un espace personnel sécurisé pour :
- Prendre rendez-vous avec des professionnels.
- Visualiser la ligne de vie médicale et accéder aux documents partagés.
- Consulter l'offre de soins régionaux via un moteur de recherche dédié.
- Plateforme Alta Strada

Plateforme de télémédecine permettant la réalisation de téléconsultations, téléexpertises et téléassistance :

- Outils complémentaires :
- PACS pour la gestion de l'imagerie médicale.
- Plateforme d'E-learning dédiée à la formation continue des professionnels.
- Observatoire Régional des Urgences (ORU) incluant le module Vigilans pour la prévention du suicide.
- Espace Numérique Collaboratif facilitant le partage et le suivi des parcours de soins.
- Alta Strada DCC-RCP, service informatisé et sécurisé qui, couplé avec le Dossier communicant de cancérologie (DCC) permet la réalisation des réunions de concertation pluridisciplinaire (RCP) à distance, le partage ainsi que le recueil d'information en temps réel pour les professionnels de santé. Celui-ci permet l'analyse et l'interprétation des données concernant une personne atteinte de cancer.

**Le financement du fonctionnement GRADeS** est assuré essentiellement par **l'ARS de Corse**, par le biais du fonds d'intervention régional (FIR) et du volet numérique du Ségur de la santé.

En 2023, le budget s'est élevé à 1 731 700 €, dont 545 000 € de frais de personnel et 1 186 700 € de charges de fonctionnement et de projets.

1 380 000 € sont pris en charge par l'ARS, 269 000 € par le groupement de coopération sanitaire du système régional de santé de Corse et 82 700 € par la Banque des Territoires.

À ce jour, aucune cotisation n'est exigée des membres de Corse e-santé. Néanmoins, une cotisation étant règlementaire dans le cadre des statuts des GIP, une réflexion sera menée au niveau des instances décisionnelles pour la mise en œuvre d'une cotisation annuelle.

Celle-ci sera prélevée sur le programme 5212 du budget de la Collectivité de Corse.

Par ailleurs, les programmes et services d'e-santé sont éligibles aux fonds européens.

En conséquence, il est proposé de renforcer la position stratégique de la Collectivité de Corse dans le domaine de la e-santé et de participer activement à la mise en œuvre de la stratégie territoriale,

- en adhérant au GIP Corse e-santé en qualité de membre titulaire avec inscription au collège n° 3 du groupement (Institutions) ;
- en désignant Madame la Conseillère exécutive en charge des affaires sociales et sanitaires comme représentant titulaire et le Chargé de mission de la stratégie de la santé comme membre suppléant au sein du collège n° 3 de Corse e-santé,
- en autorisant le Président du Conseil exécutif de Corse à signer tous les actes afférents à cette adhésion.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer .